

# Crédit de Fr. 250'000.- pour le changement du logiciel de gestion communale (Enterprise Resource Planning - ERP)

## 1. PREAMBULE

Le prestataire actuel de la solution de gestion communale a averti ses différents clients que la solution serait maintenue et adaptée aux exigences de la Confédération (eCH) jusqu'en 2020 et qu'ensuite elle n'évoluerait plus. La Municipalité a donc lancé un appel d'offres basé sur un cahier des charges réalisé avec un consultant externe afin de remplacer le logiciel actuel avant cette échéance. Le cahier des charges a été envoyé à neuf fournisseurs de solutions communales du marché suisse en vue d'acquérir un logiciel qui permettra de consolider un maximum de données et de fonctionnalités métiers. Le prestataire doit bénéficier d'une expérience de plusieurs années avec la solution proposée et être à même d'offrir l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges.

Cette démarche a également été menée dans une réflexion plus large intégrant les communes désignées sous le terme « Agglomération ». Trois fournisseurs ont répondu à l'offre et ont été auditionnés par le Service informatique ainsi que par les principaux utilisateurs des différentes fonctionnalités.

## 2. POINTS-CLES DU CAHIER DES CHARGES ET PRIORITES

Les points principaux du cahier des charges auxquels les soumissionnaires ont dû répondre sont les suivants :

- réduire le nombre de référentiels de données ;
- assurer une meilleure circulation de l'information entre les différents services ;
- éviter de multiples saisies de données ;
- améliorer la qualité des informations nécessaires au pilotage de la Municipalité ;
- satisfaire les exigences en matière d'harmonisation des états financiers.

## 3. INTEGRATION

Une solution intégrée est en exploitation depuis 2008 par les Services industriels et fonctionne à satisfaction. Le changement de logiciel pour les Services industriels n'est donc pas souhaité de plus qu'un consortium de producteurs et de distributeurs d'énergie dont les Services industriels font partie, utilisent cette solution. Cette composante a été un point important dans le choix de la solution retenue afin de limiter le nombre de prestataires et d'éviter l'utilisation d'interfaces entre différents logiciels afin d'assurer l'intégration des données.

## 4. SOLUTION RETENUE

Suite au rapport final du consultant externe et en tenant compte de la décision décrite au point 3 du présent document, la solution retenue pour l'Administration communale est celle en vigueur actuellement aux Services industriels, à savoir l'ERP proposé par l'entreprise Prime Technologies, basée au Noirmont. Cette solution a pour avantage d'avoir une uniformité des données, notamment en ce qui concerne les données des habitants, pilier de toute solution de gestion communale.

## 5. DEMANDE DE CREDIT

Résumé des investissements :

	<b>en francs</b>
- acquisition des licences	121'500.-
- prestations	45'750.-
- coûts d'intégration	13'500.-
- reprise des données	25'200.-
- gestion de projet	7'500.-
- frais de déplacement	4'000.-
- formation	25'500.-
- TVA	<u>19'440.-</u>
Total brut	262'390.-
<i>Remise client référence JU</i>	<i>- 13'120.-</i>
Divers	<u>730.-</u>
<b>TOTAL NET</b>	<b><u><u>250'000.-</u></u></b>

## **6. FINANCEMENT**

Ce crédit est intégré dans le plan financier des investissements et la réalisation concorde avec celle planifiée. Il sera couvert par le fonds de renouvellement de l'informatique No 2400.09 mis en place en 2009 et qui dispose à ce jour d'un montant de Fr. 308'000.-. Cette solution permet d'anticiper les investissements et d'assurer la pérennité du système d'information. Le financement se fera par les liquidités disponibles. Il n'y aura donc pas de charge financière.

## **7. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION**

Avec les préavis favorables de la Commission des finances et de la Commission de la mairie, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à approuver le crédit de Fr. 250'000.- demandé, qui correspond aux coûts de renouvellement du logiciel de gestion communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 8 février 2016

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 8 février 2016 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de la mairie et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 250'000.- pour le changement du logiciel de gestion communale (Enterprise Resource Planning - ERP) est accepté.
2. Ce crédit est financé par le fonds de renouvellement de l'informatique no 2400.09.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Luwdig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 février 2016